



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu du CTL du 22 mars 2022

:

Ordre du jour du CHS-CT :

- 1) Bilan de la formation professionnelle 2021 (pour information)
- 2) La responsabilité des gestionnaires publics (pour information)
- 3) Bilan de l'entretien professionnel 2021 (pour information)
- 4) Point sur les recrutements DDFIP 43 (pour information)
- 5) Situation budgétaire au 31/12/2021 (pour information)
- 6) Questions diverses

Avant l'ouverture des débats, **FO-DGFIP 43** a fait la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Lors de son Conseil syndical, notre syndicat national a fait état de la déliquescence dans laquelle se trouve la DGFIP suite à 20 ans de suppressions d'emplois qui fragilisent fortement notre réseau et nos métiers.

Notre service public va de plus en plus mal : les Maisons France Services, coquilles vides de services publics vendues à grand renfort de communication par notre administration, sont une duperie.

La réduction de notre maillage territorial qui n'a que pour unique but de satisfaire des économies budgétaires, sans analyse des conséquences en matière de service rendu auprès du public, ne fait qu'amplifier l'éloignement des ordonnateurs et citoyens de nos services.

Le dernier rapport publié par l'autorité indépendante chargée de veiller au respect des droits des citoyens alerte également sur les dangers de la dématérialisation à outrance des services publics. La défenseure des droits clame haut et fort qu'il devrait être toujours possible pour un citoyen d'appeler ou de rencontrer un agent du service public.

Et, malheureusement, notre administration est épinglée par cette autorité indépendante. Plus que jamais, nous revendiquons l'implantation de services de la DGFIP de pleine compétence avec les moyens adaptés autant humains que matériels au plus près des territoires et des citoyens.

De la facturation de l'accueil des enfants en crèche à la gestion des successions, la DGFIP accompagne les citoyens à chacune des étapes de leur vie et finance par son activité et grâce à l'engagement et la conscience professionnelle de ses agents l'ensemble des politiques publiques.

Au jour le jour, partout sur le territoire, les agents déploient toute leur énergie pour continuer à exercer des missions de service public auxquelles ils sont inconditionnellement attachés, et ce même dans les conditions dégradées par le NRP. Mais ils sont désormais, dans tous les services, fatigués, démotivés et souffrent de l'absence de reconnaissance.

C'est pourquoi FO DGFIP 43 revendique encore et toujours l'arrêt des réformes dans notre administration, l'arrêt des suppressions d'emploi et le recrutement de fonctionnaires par concours en rapport au besoin réel de nos services.

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président indique que les Maisons France Service ne sont pas des coquilles vides. Pour lui, une présence même mensuelle est une présence satisfaisante pour rendre un service de qualité. Les animateurs de ces structures prennent en compte les demandes des usagers et les transmettent aux services compétents.

Il a précisé que les niveaux de recrutement par concours étaient au maximum des possibilités. De ce fait, la Direction est obligée de recourir aux recrutements par voie contractuelle. Des postes sont offerts par ce biais concernant les postes de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) à Saugues et au Puy en Velay.

1 – Bilan de la formation professionnelle 2021 (pour information)

Le service de la Formation Professionnelle est désormais rattaché au service des Ressources Humaines.

Le responsable de la formation professionnelle nous a présenté le bilan annuel 2021 de la formation.

28 sessions de formations physiques ont été déclinées sur le plan local.

Il est à noter que la moitié des e-formations ne sont pas réalisées ou finalisées.

Une nouvelle application sera disponible au 01/01/2023 afin de concentrer une grande partie des outils informatiques utiles au service.

Pour **FO-DGFIP 43**, la formation est indispensable. Pour autant, certains agents peuvent restreindre leur droit à formation pour ne pas accumuler plus de retard dans leur travail.

Pour les services, chaque jour de formation peut peser sur son bon fonctionnement.

L'Équipe de Renfort n'est plus en capacité d'assurer la compensation puisqu'elle est déjà sollicitée pour faire face aux diverses et nombreuses absences.

Il est souhaité qu'un local dédié aux e-formations comme il existe déjà sur le site de Terrasson soit mis à disposition avec le matériel informatique pour les agents. Cela leur permettrait de se consacrer entièrement à la formation suivie.

L'auto-évaluation obligatoire PixMania a suscité nos interrogations notamment concernant son utilité et son intérêt. La Direction est restée vague. Ce qui est sûr, c'est que cette auto-évaluation n'est pas comptabilisée dans les e-formations.

2 – La Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) pour information

Le Directeur nous indique qu'il n'a aucun document à nous fournir concernant cette « petite » réformette. Il a précisé qu'il restait beaucoup de zones d'ombres avant de nous la présenter brièvement.

Pour lui, il s'agit d'une réforme qui ne remet pas en cause le principe de la séparation ordonnateur/comptable. Les comptables ne seront plus les seuls responsables. En effet, dès le 01/01/2023, chaque agent de la DGFIP est potentiellement responsable et donc susceptible de sanctions sous forme d'amende ni assurable ni rémissible. Ce projet distingue les critères de faute grave et de préjudice financier significatif. Ces notions sont floues d'où notre inquiétude et notre opposition.

L'amende peut aller d'un mois de rémunération jusqu'à 6 mois, et primes comprises ! La Direction précise que ce changement s'appuiera sur la montée en puissance du contrôle interne plus rigoureux.

FO-DGFIP 43, devant un sujet aussi important, a demandé à ce qu'il soit procédé à un vote. Le Président a botté en touche. Devant notre insistance et avec le soutien des deux autres organisations syndicales, nous avons élaboré collectivement une motion. « La réforme sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics est un sujet sensible et inquiétant pour l'ensemble des acteurs du réseau. Ce sujet est important pour nos services et leur organisation, nous demandons qu'un vote des élus des personnels soit obligatoire concernant cette réforme. »

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

3- Bilan de l'entretien professionnel 2021 (pour information)

6 recours hiérarchiques ont été déposés en 2021 concernant l'exercice des fonctions en 2020. 2 sont allés jusqu'en recours CAPL avec pour finalité un dossier rejeté et un dossier accepté partiellement.

FO-DGFIP 43 a souligné la lourdeur et la complexité des recours ce qui peut expliquer le faible nombre de recours. Par ailleurs, les agents ne mesurent pas toujours toute l'importance de l'entretien d'évaluation professionnelle.

4- Point sur les recrutements DDFIP 43 (pour information)

Au titre des recrutements 2022, la DDFIP a été autorisée à recruter 2 agents de catégorie C en contractuel handicapé (contrat d'engagement de droit public d'un an à l'issue duquel une titularisation est prévue). 28 candidatures ont été reçues et 2 personnes ont été recrutées et seront positionnées au SGC du Puy et au SPFE. Pour ce qui est du dispositif recrutement PACTE, aucun poste n'a été ouvert pour la Haute-Loire.

Par ailleurs, au titre de l'apprentissage, un étudiant a signé un contrat de 11 mois à partir du 1^{er} septembre 2021. Il est affecté au SGC de Monistrol sur Loire et prépare un Diplôme de Comptabilité de Gestion.

La DDFIP 43 avait 3 possibilités de recrutement en Service Civique. Malheureusement, et malgré tous les efforts déployés par la Direction, une seule candidature a été déposée et celle-ci a finalement décidé de se rétracter... Serait-ce l'indemnité mirobolante de 473,04€ qui n'a pas retenu son attention ?

5- Situation budgétaire au 31/12/2021 (pour information)

Le budget 2021 en crédits de paiement s'élève à 1 220 201€. L'affranchissement reste le poste le plus important. La fin du bail de la trésorerie du Puy Ville a permis une économie substantielle. Pour 2022, il en sera de même pour les résiliations de baux suite à la fermeture des trésoreries.

Il ne restera plus qu'en immeuble locatif les sites de Monistrol sur Loire et Langeac.

Il nous est précisé qu'en 2021, la Direction a dépensé 50 000€ concernant la situation sanitaire due au COVID.

Concernant le budget 2022, une voiture électrique Peugeot 208 est en commande. Des bornes électriques devraient être installées sur chaque site (réservées au véhicule administratif).

Des travaux de télécommunications ont été commandés autant pour permettre à terme de faire sortir le téléphone et les bouclages à l'extérieur (télétravailleurs).

6 – Questions diverses

- La création du Service d'Appui à la Publicité Foncière est prévu pour le 01/09/2023. Il accueillera entre 35 et 40 agents. 250 000€ seront alloués par la Direction Générale pour les travaux du 2ème étage à Terrasson (anciennement SIE du Puy).
- Concernant le fonds d'amélioration des conditions de travail, un groupe de travail aura lieu le 29 mars avec des volontaires. Il est encore temps de faire vos propositions.
- Concernant l'ouverture au public sur le site de Terrasson, une étude devrait avoir lieu afin que l'accueil global de tous les services du bâtiment ait lieu au rez-de-chaussée. En attendant, cela pose un problème en matière de sécurité car des usagers déambulent dans les services.
- Un lavage des vitres a été demandé.

Les représentants **FO-DGFIP**: **Robert GAGNE - Karine VEYSSEYRE – Philippe SAGNARD – Stéphanie BENOIT (experte)**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie Hospitalière DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu